



Règles de conduite et mesures de sécurité à l'école Entre-Lacs 2026-2027

Ces règles de conduite ont été adoptées par le conseil d'établissement du 1er juin 2026.
Résolution : CE 25/26-29



Objectif, fondements et valeurs

Objectif

L'objectif des règles de conduite et mesures de sécurité de l'école est de développer un climat harmonieux et sécuritaire au sein de l'école en instaurant un cadre d'intervention commun. Pour atteindre cet objectif, chacun doit prendre ses responsabilités face aux règles de vie de l'école, s'impliquer et travailler en équipe. Les interventions visent à faire cesser l'apparition de certains comportements indésirables et à créer un nouveau répertoire de réponses socialement acceptables, partant du principe qu'un comportement peut s'améliorer.

Il est important de faire un retour sur les règles du code de vie de l'école (matrice comportementale) régulièrement avec les élèves. Lorsqu'elles sont respectées, les bons comportements seront valorisés et encouragés. Cependant, il y aura des conséquences lors des manquements. L'intervention doit se faire avec justice, respect et équité. Les conséquences doivent être annoncées et être appliquées à des fins précises de façon ferme et mesurée. La rigueur, la constance et la persévérance dans l'application des règles sont garantes de l'atteinte de bons résultats. Lors de **manquement majeur**, les parents seront avisés par **un billet orangé**. Lorsque les manquements majeurs se multiplient, une rencontre aura lieu entre l'élève, les parents et la direction d'établissement.

Fondements

- Augmenter les comportements positifs dans notre école.
- Créer un milieu sécurisant et prévisible pour les élèves.
- Promouvoir des comportements prosociaux.
- Prévenir les comportements perturbateurs.

Valeurs de l'école

- Le respect
- La sécurité
- L'autonomie



 Matrice comportementale École Entre-Lacs			
Lieux/ valeurs	Respect	Sécurité	Autonomie
Corridors et escaliers	Pendant les heures de classe: - Je circule calmement. - Je parle à voix basse. À l'accueil du matin, le midi et à la fin des classes: - Je circule à voix basse.	- Je suis calme. - Je circule à droite. - Je me déplace en marchant un derrière l'autre. - Je transporte le matériel dans mes mains. - Je porte mes souliers attachés. - Je monte et je descends une marche à la fois.	Je dépose mon sac à dos au crochet de ma classe.
Cour d'école	- Je suis respectueux dans mes gestes et mes paroles. - Je respecte le matériel. - J'accepte de jouer selon les règlements établis (voir les règlements). - Je collabore avec tous les adultes de l'école.	- J'agis de façon sécuritaire (voir le napperon des règlements). - Je suis calme dans le rang.	- Je choisis des jeux sans violence. - Je résous mes conflits de façon pacifique (voir la démarche de résolution de conflits). - Je rapporte le matériel à l'endroit désigné lorsque j'ai terminé. - À la cloche, je prends mon rang rapidement.
Toilettes	- Je parle à voix basse. - J'attends mon tour calmement. - Je respecte l'intimité des autres personnes.	Je suis calme.	- Je tire la chasse d'eau. - Je me lave les mains en évitant le gaspillage. - Je garde l'endroit propre.
Grande salle (vestiaire)	- Je suis respectueux dans mes gestes et mes paroles. - Je parle à voix basse. - Je collabore avec tous les adultes de l'école.	- Je suis calme. - Je me déplace en marchant.	En entrant dans l'école : - Je me dirige vers mon crochet et je me déshabille rapidement. - Je place mes vêtements et mes chaussures à l'endroit approprié. - Je dépose mon réchaud à l'endroit approprié. - Je mets mes souliers. - Je sors ma collation et je l'apporte dans la classe. - Je place ma boîte à lunch à l'endroit approprié. - Je monte dans ma classe. Avant de sortir dehors : - Je vais à la toilette au besoin. - Je me dirige vers mon crochet et je m'habille rapidement. - Je sors dehors.
Bibliothèque	- J'utilise le matériel correctement. - Je suis silencieux.	Je me déplace en marchant.	- Je range les livres au bon endroit. - Je range le matériel avant de quitter.



Gymnase	• Lors des consignes, j’écoute et je lève la main pour parler et je suis en position d’écoute. • Je suis respectueux dans mes gestes et mes paroles. • J’utilise le matériel correctement.	• J’accepte de jouer selon les règles établies. • Je porte mes espadrilles attachées.	• Je participe activement à l’activité proposée. • Je m’assois à l’endroit désigné.
Gymnase (Vestiaire)	• Je garde l’endroit propre. • Je parle à voix basse.	• Je suis calme.	• Je me change rapidement. • Je dépose mes vêtements sur le banc. • Je me rends rapidement au gymnase et je m’assois à l’endroit désigné.
Grande salle et local classe (Service de garde et des dîneurs)	• Je suis respectueux dans mes gestes et mes paroles. • Je parle à voix basse. • Je respecte l’environnement et le matériel. • Je respecte les règlements de jeux.	• Je suis calme. • Je reste assis à ma place jusqu’à la fin du repas ou de la collation. • Je demande la permission pour circuler. • Je me déplace en marchant.	Matin : • Je dépose mon réchaud à l’endroit approprié. Midi : • Je donne ma présence en arrivant. • Je m’assure que mes mains sont propres. • Je m’assois à l’endroit désigné et je commence à manger. • Je ramasse mon espace et jette mes déchets dans la poubelle après le repas Soir : • Lorsque je quitte, j’avertis la personne responsable.
Classe (Titulaire)	• Je suis respectueux dans mes gestes et mes paroles. • Je collabore avec l’adulte. • Je respecte le matériel et l’environnement.	• Je suis calme. • Je me déplace en marchant avec mes souliers attachés.	• J’écoute les consignes • J’effectue le travail demandé.



Procédures s'adressant aux parents

Horaire de l'école Entre-Lacs (Primaire)

Avant-midi	Accueil dans la cour	7 h 55 à 8 h 05
	Enseignement	8 h 10 à 11 h 42
	Récréation	10 h 08 à 10 h 26
Midi	Diner	11 h 42 à 13 h 00
Après-midi	Enseignement	13 h 05 à 15 h 25
	Récréation	14 h 05 à 14 h 23

Horaire de l'école Entre-Lacs (Préscolaire)

Avant-midi	Accueil dans la cour	7 h 55 à 8 h 05
	Enseignement	8 h 05 à 11 h 42
Midi	Diner	11 h 42 à 13 h 07
Après-midi	Enseignement	13 h 05 à 14 h 23

** Veuillez noter que les jours 1 sont des jours de concertation. Lors de ces après-midis, les élèves inscrits au service de garde peuvent s'y présenter. Pour les autres, les cours terminent à 11h27.

*** Pour les règles de fonctionnement relatives au service de garde, référez-vous au document *Règles de fonctionnement des services de garde 2025-2026*.



Procédures s'adressant aux parents

- Toute personne qui se présente à l'école, doit obligatoirement se présenter au secrétariat avant de circuler. En tout temps, il est interdit d'aller directement dans les classes.
- Pour toute urgence, les parents communiquent avec le secrétariat au (819) 762 8161 au poste 1011 et avec le service de garde au poste 1411.
- Pour toute information relative au fonctionnement de la classe, les parents prennent un rendez-vous avec l'enseignant de l'enfant.
- Pour tout problème en lien avec le transport scolaire, veuillez communiquer directement avec Mme Claire Duquette au service du transport au (819) 762-8161 poste 2243.

Procédures en cas d'absences

Les procédures en cas d'absences permettent au personnel de l'école d'assurer la sécurité des élèves.

Si l'absence de mon enfant est prévue :

1. Aviser l'école par Mozaik portail parents (disponible sur le site du CSSRN) ;
2. Informer l'enseignante de votre enfant, selon le mode de communication établi en début d'année ;
3. S'il y a lieu, informer aussi le service de garde.

Si l'absence de mon enfant est imprévue, vous pouvez:

1. Aviser l'école par Mozaik portail parents (disponible sur le site du CSSRN) ;
2. Téléphoner à l'école au 819-762-8161 poste 1011 ;
3. S'il y a lieu, aviser le service de garde, au poste 1411 afin de motiver mon absence.

Si votre enfant dîne au service des dîneurs de l'école et qu'il doit s'absenter durant la période du dîner, il apporte un billet signé de votre part qui l'autorise à quitter l'école.

Il est à noter que, pour des absences de plusieurs jours, les enseignantes et enseignants de l'école n'ont pas l'obligation de fournir du travail à l'élève absent.

Si mon enfant s'absente lors des journées d'intempéries (annulation du transport scolaire), il y a deux scénarios possibles :

1. Lors des trois premières journées (ou 6 demi-journées) d'intempéries, les élèves sont en congé, mais peuvent fréquenter le service de garde s'ils sont préalablement inscrits. Vous n'avez pas à motiver l'absence de votre enfant.
2. Après les trois premières journées (ou 6 demi-journées) d'intempéries, les cours sont maintenus pour l'ensemble des élèves. Si votre enfant s'absente, vous devez motiver l'absence via Mozaik portail ou en appelant la secrétaire.



Procédures s'adressant aux parents

Code alimentaire

Le code alimentaire a pour but de promouvoir les saines habitudes de vie et s'appuie sur le point 6.2 de la Politique pour une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif du CSSRN (voir Politiques et règlements | Centre de services scolaire de Rouyn-Noranda via le site internet du CSSRN). Comme l'école Entre-Lacs est une école active qui mise sur les saines habitudes de vie et alimentaire, il va de soi que l'école suggère et recommande que :

- Votre enfant apporte une collation **santé** qui comporte des fruits, des légumes et des produits laitiers. Les friandises sucrées ou chocolatées ne sont **pas permises** en collation.
- Par respect pour les personnes ayant des allergies, votre enfant ne peut pas apporter des arachides, des noix, du poisson ou des fruits de mer même si ce sont de bons aliments et ce, pour le dîner et/ou la collation

Objets personnels

Les règles concernant les objets personnels sont établies dans le but d'éviter des vols, des bris et des conflits en lien avec ces objets puisque l'école n'est pas responsable.

- Votre enfant doit garder ses jouets et objets personnels à la maison (ex : jeux vidéo, cartes *Pokémon*, etc.), sauf s'il obtient une autorisation écrite de son enseignant/enseignante ou de son éducatrice du service de garde pour une activité spéciale.

Téléphone cellulaire et objets électroniques personnels

Les règles concernant le téléphone cellulaire et les objets électroniques personnels prennent place dans le présent guide suite à l'annonce du ministère de l'Éducation d'interdire ces objets en classe, lors des heures de classe (sortie scolaire) et sur le terrain de l'école. Il est donc interdit d'apporter et d'avoir en sa possession de tel appareil sur le terrain de l'école.

Si jamais un élève se fait prendre avec un tel appareil, il sera confisqué sur le champ et remis à la direction de l'établissement. Ce dernier prendra contact avec les parents qui les informera des modalités de remise. Soit, pour la première offense, une remise le jour même après les heures de classe à l'élève. L'évènement

sera consigné afin de garder des traces. À la deuxième offense, l'appareil sera remis à la direction qui informera les parents et ces derniers devront venir prendre l'appareil à l'école même. Puis à la troisième offense, la direction informera les parents et la remise se fera lors d'une rencontre impliquant les parents, l'élève, l'éducateur.trice et la direction pour mettre en place des actions pour que le comportement cesse. En cas de nouvelle récidive, la même procédure de rencontre sera mise en place, mais des délais peuvent être prévus pour déterminer le moment de la rencontre et remise de l'appareil.

Vouvoiement

Suite à l'annonce du ministre de l'Éducation en 2025, la mise en place du vouvoiement entrera en vigueur en janvier 2026. Certaines dispositions seront probablement annoncées dans le cadre de cette mise en place et l'école Entre-Lacs suivra le pas, tel que demandé par le Ministre. Plus de détails à venir.

Heures d'arrivée et de départ

Les heures d'arrivée indiquent le moment où il y a surveillance dans la cour de l'école. Les parents sont responsables de la surveillance de leurs enfants jusqu'à ces heures (voir horaire à la page suivante).

- À la fin de la journée, votre enfant retourne à la maison sans tarder.
- À la fin de la journée, si vous venez chercher votre enfant, vous devez arriver au son de la cloche.
- Lorsque le transport est retardé ou annulé et que l'école demeure ouverte, les heures d'arrivée demeurent les mêmes qu'en temps normal.
- Si votre enfant arrive en retard, il doit obligatoirement se présenter au secrétariat pour motiver son retard.

Procédures s'adressant aux parents

Code vestimentaire

Il est interdit de porter des vêtements ou des accessoires qui symbolisent le racisme, la violence, la vulgarité et le sexisme.

Aucun couvre-chef (capuchon, casquette, tuque, chapeau) n'est permis pour la circulation dans l'école. Si l'élève circule à l'intérieur de l'école ou en classe avec un de ces items, il doit l'enlever immédiatement.

À l'école Entre-Lacs, nous utilisons le thermomètre vestimentaire pour permettre à l'élève de développer son autonomie dans le choix des vêtements adaptés selon la température. L'ensemble des intervenants scolaire l'utilise pour guider l'élève lors de l'habillage.



Thermomètre vestimentaire

